

Compte rendu réunion ordinaire CSE jeudi 21 juillet 2022

Info réunion CSE ordinaire du 20 mai 2022.

Les élus CGT n'ont pas pu participer à la réunion CSE du mois de mai. Dans le procès-verbal de cette réunion communiqué la semaine dernière, deux informations :

- •Pour les contrats d'intérim, la direction envisage de travailler essentiellement avec Adéquat qui aura un bureau sur le site.
- •La direction envisage de renouveler les fouilles à la sortie de l'usine. Il n'est pas rappelé la loi : le patron n'a pas le droit d'imposer une fouille, le salarié peut la refuser.

Normalement, **le S.M.I.C.** va augmenter au 1^{er} août : 1678,95 € brut mensuel, 11,07 €/h.

Si les bas salaires ne sont pas augmentés à leur tour, un conducteur embauché au coefficient 160 gagnerait autant qu'un conditionneur au 140, c'est à dire le SMIC.

CSE JUILLET 2022

Nous avons posé la question de **l'augmentation des salaires** qui sont loin de suivre la hausse officielle des prix (plus de 6 % en un an contre 3 % pour les salaires).

La direction a commencé par répondre que les N.A.O. était clôturées, ce qui est une façon de dire que le sujet est clos. Ensuite, la direction a aussi informé que la direction du groupe Fareva réfléchit à ce sujet.

<u>Commentaire CGT</u>: les salariés qui espèrent que les patrons décident d'eux-mêmes d'augmenter les salaires en fonction de la hausse des prix, peuvent attendre très, très longtemps.

Le médecin du travail a présenté la « fiche d'entreprise » mise à jour en novembre 2021.

Le médecin avait convenu à l'été 2021 que cette mise à jour était nécessaire après l'incompréhension suscitée par l'arrêt des radiographies pulmonaire tous les deux ans alors même qu'un collègue venait de se voir détecté un cancer du poumon.

Le médecin voulait alors appliquer le protocole officiel prévu pour la silice cristalline prévoyant une radio tous les quatre ans après dix années d'exposition.

Après mise à jour, en novembre 2021, il n'y a pas de silice cristalline utilisée à Cosmeva.

Cependant le médecin décide d'une radiographie pulmonaire de contrôle tous les 3 ans pour les salariés au contact des matières premières.

Si le médecin préconise un contrôle des poumons assez fréquent c'est qu'il pense qu'il y a un risque. Pourtant, il n'indique pas dans la fiche d'entreprise les agents chimiques dangereux pour les poumons quotidiennement utilisés : poussières de matières premières en suspension dans l'atelier dont silice amorphe, kaolin, talc reconnus comme provoquant des maladies professionnelles.

Enfin, le médecin du travail n'était pas informé du classement de février 2020 du **dioxyde de titane** en poudre comme produit cancérogène pour les poumons par inhalation. En effet, aucune « f.d.s. » (fiche de données de sécurité) obligatoirement transmise par le fournisseur ne mentionnait ce nouveau classement. Par ailleurs, Fareva n'a pas été capable d'informer Cosmeva de ce changement de classement.

Le dioxyde de titane est une matière première fréquemment utilisée en cosmétique, classée cancérogène depuis plus de deux ans, et rien ne bouge.

La fiche d'entreprise mise à jour en novembre 2021 est incomplète sur le risque chimique et n'était déjà plus à jour par rapport à l'évolution législative de février 2020.

Ceci dit sur la fiche d'entreprise, le médecin du travail dit vouloir tout faire pour assurer le suivi médical légal préconisé pour les salariés.

Le responsable HSE a présenté l'analyse de <u>l'accident du 14 juin</u> où trois collègues de l'UAP2 sont parties avec les pompiers après une intoxication respiratoire. La direction confirme que l'intoxication est due à l'émanation d'éthanol de la masse utilisée. La réflexion s'est arrêtée au moyen de limiter ces émanations à l'aide de couvercles adaptés.

Les élus CGT ont insisté sur les autres problèmes que cet accident pose.

Comment se fait-il que la possibilité d'une intoxication à l'éthanol avec cette masse déjà utilisée n'est pas été prise en compte ?

D'autres masses, avec d'autres produits peuvent-elles provoquer une intoxication ?

Si l'éthanol peut provoquer une intoxication, il peut également s'enflammer en fonction de sa concentration. Quel est le point éclair d'une masse à 25 % d'éthanol ? Quelles sont les concentrations d'éthanol dans l'air relevées par les pompiers ?

Si des mélanges cosmétiques théoriquement et réglementairement non dangereux sont susceptibles de provoquer des intoxications, il faut les connaître et informer les salariés des symptômes correspondants pour être alerté le plus rapidement possible.

A propos <u>des vagues de chaleurs attendues</u>, la direction dit que les petites bouteilles d'eau sont tolérées surligne, à condition d'être cachées.

Sans expliquer pourquoi, la direction constate que pendant les quelques jours de canicules, les UAP1 et fabrication semblaient moins chauds que les autres années.

Les élus CGT ont énuméré les différentes zones, surtout en fabrication, où les chaleurs restent élevées même sans canicule.

<u>Commentaire CGT</u>: même si le Code du travail ne fixe pas de température obligatoire à respecter, ce n'est pas une raison pour ne pas exiger ce qui nous semble correct. Faire des efforts sur ligne de production, en fabrication ou en logistique à près de 30°C n'est pas acceptable. Les aménagements nécessaires peuvent être lourds et onéreux, au patron de les prévoir avant que la température devienne insupportable.

La direction accepte une nouvelle **distribution de fût 200 litres vides**, prévue pour septembre.

La machine à café de l'étage des bureaux fabrication va être enlevée du fait du prestataire.

L'activité d'août et de septembre sera aussi basse que celle des derniers mois.

Deux équipes maintenues à l'UAP2 en août avec probable travail à l'UAP1.

Les ruptures d'approvisionnement imprévisibles rendent la planification très aléatoire.

Fareva prévoit d'envoyer à l'UAP2 des productions de l'usine italienne de Chromavis, une annonce sera faite à ce propos à la réunion de septembre du CSE.

L'effectif ouvrier (moins de 100 salariés) et de l'entreprise (moins de 200), n'a jamais été aussi bas.

La direction se plaint d'avoir des difficultés pour recruter mais sans parler des nombreux départs.

Les contrats d'intérim de plusieurs mois ne seront pas forcément reconduits à l'automne.

L'E.B.I.T.D.A. est largement positif en milieu d'année, ce qui est exceptionnel. La direction prévoit malgré tout un EBITDA à peine positif en fin d'année, donc un résultat final négatif en 2022.

Les comptes de 2021 seront présentés à l'automne.